

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.025

L'An deux Mille Onze, le 18 février à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 février 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 février 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par M. SIMONNET
M. DENIS représenté par M. PRUDENCIO
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL
M. SERVIT représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DAUZIDOU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Adhésion à l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITE

Il vous est proposé d'adhérer à l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales.

La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités territoriales de diversifier leurs sources de financement.

L'excès de dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités territoriales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché, dans des conditions optimales.

Conscientes de cette faiblesse, certaines collectivités ont décidé de se grouper, afin d'effectuer des opérations communes sur les marchés financiers.

Pourtant, alors même que ces émissions obligataires ont rempli une partie de leurs objectifs initiaux, force est de constater qu'elles ne permettent pas aux collectivités territoriales d'accéder de manière simple, récurrente et optimale à la ressource financière.

Les associations d'élus ont, par conséquent, souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence de Financement des Collectivités Locales.

L'Agence regrouperait des collectivités territoriales et s'informerait de leurs besoins financiers. Elle effectuerait des émissions obligataires et consentirait des prêts aux collectivités qui en feraient la demande. Les conditions de ces prêts ne seraient pas nécessairement identiques à celles des émissions obligataires de l'Agence.

Les analyses préliminaires menées par le groupe de travail démontrent que la création d'une telle agence serait particulièrement utile pour les collectivités. Elle permettrait aux collectivités de disposer d'une structure pérenne, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle a accès, dans des conditions optimisées.

Le groupe de travail a progressé dans ses analyses et a également engagé des discussions avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il souhaite maintenant aborder une phase plus active, qui aboutirait idéalement à la création de l'Agence dans le courant de l'année 2011. Pour ce faire, une Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales a été créée à l'initiative des associations d'élus. Les collectivités territoriales qui souhaitent contribuer à l'aboutissement de ce projet sont invitées à y adhérer.

L'association des maires de France a ainsi saisi notre collectivité, afin qu'elle devienne collectivité adhérente.

Ce dossier démontre tout l'intérêt qu'il y a pour les collectivités adhérentes, mais aussi pour toutes les collectivités territoriales, à appuyer le projet de création de l'Agence.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, il vous est proposé que notre collectivité adhère à cette Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales. Elle serait ainsi associée aux réflexions et pourrait influencer sur les décisions relatives à l'Agence. Il lui serait, en outre, demandé de verser une contribution annuelle de 3 000 €, permettant de participer aux charges financières de l'Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer à l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales
- de régler une cotisation annuelle d'un montant de 3 000 € fixée par l'assemblée Générale de l'Association,
- de désigner Monsieur Didier QUENTIN, comme représentant de la commune au sein de l'Association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD